



COMPTE RENDU REUNION DE LA COMMISSION WATER POLO DE LA ZONE OUEST DU 11/01/2014

Présents :

Bretagne :	Vincent Kerrec
Centre :	Elisabeth Klein, Tony Poullin, Luc Bonnard
Normandie :	Bertrand Feret, Pierre Foulet
Pays de Loire :	Hedi romdane, Jérôme Rousse
Cadres techniques :	Patricia Fontanillas, CTS Zone Ouest, Johann Paco, entraîneur Herouville, Thierry Hab, entraîneur Angers.

1. Approbation du CR du 21/09/2013

Hedi ROMDANE ouvre la séance à 8h 45.

Le CR du 21/09/2013 n'a pas fait l'objet d'observations depuis sa diffusion. Il est par conséquent approuvé à l'unanimité.

2. Situation financière

a) Compte 2012-2013

Le compte d'exploitation 2012-2013 est en excédent de 12548 euros.
Compte tenu de l'organisation du colloque pour la formation des officiels aux nouvelles règles du water-polo, l'excédent doit être réduit du coût du colloque soit de 4165 euros. Il ne reste donc que 8344€. Cette somme sera prioritairement affectée aux actions de préparation des collectifs de zone, à la mise en place de l'ETI, à l'achat d'équipements et à la formation des officiels prévus pour la saison 2013-2014.

b) Présentation du budget prévisionnel 2013-2014

Ce budget est caractérisé par :

- Des recettes en retrait.
Ceci est dû à des cautions d'arbitrages en diminution.
Ce point mérite d'être souligné car s'il y a moins de cautions à encaisser cela veut dire que la zone dispose de plus d'arbitres et que par conséquent la formation d'officiel A progresse.
Des pénalités sportives passant de 6400€ à 2000€
- Quant aux dépenses, elles sont en augmentation
 - les frais de déplacements sont en hausse
 - les frais de stages sont stables
 - les frais d'équipements sont en augmentation.

c) Droits d'engagement et tarifs à fixer pour la saison 2014-2015

La commission a décidé de n'augmenter ni les droits d'engagement, ni la caution pour arbitrage ni les diverses amendes prévues par le règlement sportif et financier.

d) Budget prévisionnel des stages et des compétitions prévus

Les différents stages et compétitions voient leurs frais stabilisés. (en attente de connaître le lieu de l'IZ)

3. Compétitions de zone

a) Le point sur la NIII

Pierre nous trace le contour de ce championnat national composé de 7 équipes en A et 8 équipes en B.

Avec ce commentaire :

- En NIIIA, compte tenu des résultats affichés et des différences de points, les équipes de REZE, BLOIS, GRANVILLE, et LEMANS se retrouvent en bas de classement
- En NIIIB, Rouen qui est en tête avec une différence de points de 8 par rapport au second devrait avoir comme ambition la montée en NIIIA.

b) Championnat de l'ouest féminin par Elisabeth

Elisabeth chargée de ce championnat regrette que les feuilles de matchs ne lui parviennent pas ou lui parviennent avec beaucoup trop de retard.
Les résultats ne sont pas diffusés assez rapidement non plus dans le cadre de l'organisation de ce championnat. La commission réfléchit à l'établissement d'une amende toutes compétitions confondues.

A noter que dans le calendrier du championnat féminin le tournoi J4 prévu le 19/01/2014 est reporté au 16/03/2014

c) Intercomités et interclubs

Patricia a mis au point un programme où les 3 catégories d'âge sont représentées 14 ans, 16 ans et 18 ans soit 10 journées de compétitions.

Vincent Kerrec gère ce championnat ICO, les résultats sont régulièrement diffusés à tous les acteurs.

Les ICL dont la charge revient à Bertrand Feret concernent les 3 catégories d'âge 13 ans, 15 ans et 17 ans.

Les résultats sont également régulièrement diffusés à tous en temps et en heure.

L'enjeu de ces compétitions est double, elles permettent d'une part à Patricia de superviser les meilleurs éléments de la zone pour sélectionner les éléments susceptibles de constituer l'équipe filles qui participera à la CFREF 17 ans et l'équipe garçons de moins de 16ans qui participera aux interzones garçons, d'autre part susciter l'intérêt à la cohésion du groupe dans chaque catégorie d'âge, tels que la communication entre poloistes ou la fierté d'appartenir à un groupe (équipe de la Zone Ouest).

Là aussi, la diffusion des résultats le plus rapidement possible est une obligation sous peine de sanction que la commission s'emploie à mettre en place.

d) Polonat :

HEROUVILLE organise le 02/02/2014 des rencontres dans le cadre de l'école de polo.

e) requêtes, contentieux et appels

Dans le même élan, la commission a étudié les différentes requêtes présentées par RENNES, LEMANS, BOURGES, ET GRANVILLE.

Elle a soulevé également le problème concernant les motifs pour report de matches, et évoqué le cas de TOURS qui devait jouer en NIII et qui ne l'a pas fait.

En effet, la commission avait déjà examiné le cas de TOURS en Janvier 2013 (voir compte rendu). Elle avait alors décidé de n'appliquer qu'une amende de 1000€ qu'elle a finalement annulée sous la condition que TOURS s'engage cette saison 2013-2014 en NIII. Or, ceci n'a pas été suivi d'effets. C'est la raison pour laquelle TOURS reste redevable de l'amende de 1000€ que la commission réclame.

Enfin le cas du match ICL 17 ans qui s'est déroulé à CHARTRES entre CHARTRES et ORLEANS a été débattu.

Les décisions suivantes ont été prises :

➤ Concernant le Match ICL 17 ans entre CHARTRES et ORLEANS

Sa conclusion est la suivante :

- L' ICL 17 est un championnat fédéral
- Ce match soulève 2 réflexions :
 - les conditions liées à la situation personnelle de Mathias n'étaient pas des plus favorables. Elles ne permettaient pas d'arbitrer sereinement.
 - Quitter le jeu avant le coup de sifflet final de l'arbitre ne peut non plus être toléré car quel que soit la situation au cours du match, il est règlementairement possible de le soumettre après son déroulement, à l'appréciation des responsables voire de la commission.

La commission a donc décidé de maintenir le score de 18-6 en faveur de CHARTRES

Cet incident doit nous interpeler car il faut savoir que des jeunes qui pratiquent cette discipline en compétition doivent avoir la culture du respect du règlement et de celui qui le met en pratique c'est-à-dire l'arbitre. Il faut donc que les aînés, que ce soit en tant qu'organisateur ou en tant que joueur, donnent l'exemple d'un comportement parfait, exemplaire.

Cet incident doit nous inciter à faire un rappel du cadre de l'organisation de ces championnats ICL et ICO. Le devoir d'exemplarité doit y figurer en bonne place.

Patricia réfléchira à la rédaction de ce rappel de procédures.

☞ En ce qui concerne le cercle Paul Bert de RENNES la commission a décidé de ne pas accéder aux arguments évoqués par le président Benoit MARTIN GOUSSET et de continuer à réclamer les 1000€ pour être en conformité avec le règlement établi et diffusé à tous les clubs, ainsi qu'aux instances fédérales.

Rappel : la commission avait tenu compte des problèmes évoqués en réduisant le nombre de matchs à 3 le dimanche pour cette saison

En tout état de cause, ce règlement qui s'impose à tous ne peut être à géométrie variable.

☞ L'équipe du Mans

Il n'y a pas eu de courrier de la part de l'équipe du Mans pour éclairer la commission quant au retard enregistré pour régler l'amende due. Néanmoins après vérification, il s'avère que l'équipe du Mans n'est redevable que d'une partie

de l'amende réclamée soit 400€ puisqu'elle n'a joué que 3 matches sur les 5 prévus pour défaut d'arbitrage. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

La commission maintient sa décision d'exiger l'amende de 600 euros due par BOURGES qui n'a assuré que 2 arbitrages sur les cinq prévus la saison passée.

☞ L'appel de Loïc LE BERRE

L'appel formulé par loïc LEBERRE contre la décision de l'arbitre du match opposant MONTARGIS à GRANVILLE le 19/10/13 a été rejeté après examen par la commission pour le motif que la décision de l'arbitre, vu le rapport produit par ce dernier, était justifiée.

☞ Motif de report de matchs

Il est des motifs très curieux pour ne pas dire très légers. En effet, évoquer comme motif le manque d'effectifs n'est pas sérieux, car la participation même au championnat NIII requiert en 1er lieu la constitution d'une équipe complète sans cela l'engagement ne peut s'effectuer en début de saison.

Les reports de matchs ont été débattus lors de notre réunion du 21 janvier 2012 (voir CR de cette réunion).

Le règlement de la FFN évoque cependant les cas de force majeurs comme par exemple la perturbation des transports ou de la météorologie. En tout état de cause, reporter un match doit se faire selon les règles établies, c'est à dire d'un commun accord avec les 2 équipes qui doivent se rencontrer, et en avertissant le plus tôt possible la personne chargée de désigner les arbitres.

4. Compétition nationale

a) COUPE DE FRANCE DES REGIONS ESPOIRS FILLES 17 ans (CFREF).

Elle se déroulera le week-end prochain 17-18-19 janvier 2014 à LILLE sous forme de 2 poules :

- Poule A : CIF, Côte d'Azur, Est
- Poule B : Sud-Ouest, Ouest, Nord

Un 2^{ième} tour est prévu les 5 et 6 avril 2014 à LONGWY.

Il faut signaler notamment en ce qui concerne notre équipe filles espoir de la zone, que la moyenne d'âge est basse et que de ce fait les filles qui composent

cette équipe peuvent encore s'aguerrir et progresser dans cette même catégorie les saisons à venir.

Notre équipe sera encadrée par Patricia FONTANILLAS et Yohann PACO.

b) INTERZONE garçons moins de 16 ans

La date est connue, du 7 au 9 JUIN 2013 mais le lieu n'est pas encore fixé.

c) COUPE DE FRANCE DES REGIONS GARCONS de moins de 14 ans

Elle se déroulera à MULHOUSE du 10 au 14 juillet 2014.

Les PDL aligneront une équipe.

Le Centre présentera soit une équipe régionale du centre soit une entente avec la NORMANDIE et la BRETAGNE.

La commission ZONE participera au financement de ces 2 équipes.

d) Championnat de France NI filles

La zone Ouest est représentée par HEROUVILLE et BOURGES dans ce championnat.

e) Championnat de France NII garçons

La ZONE compte en N2 messieurs 4 équipes : ORLEANS, HEROUVILLE, ANGERS, CHARTRES.

Ce que l'on retient dans ces championnats, c'est la motivation qui anime aussi bien les joueurs que les techniciens et les dirigeants et l'ambition de progresser.

5. Formation des officiels :

Luc BONNARD délégué fédéral de l'Ouest pour l'arbitrage nous a donné un aperçu sur le déroulement du colloque du MANS du 20 octobre 2013.

Il parle d'une bonne participation 48 personnes de 21 clubs avec la répartition

- 5/7 clubs de N3A
- 5/8 clubs de N3B
- 8 des 9 clubs engagés en championnat de jeunes en championnat féminin de l'ouest.

2 clubs de N1F et 4 clubs de N2 étaient représentés également. Il y a eu une bonne communication entre les participants. Quant au recyclage (on lui préfère le terme FORMATION CONTINUE) Luc préconise des rencontres entre arbitres et

délégués pour discuter concrètement de la forme et du fond de la pratique de l'arbitrage et ce lors des rencontres nationales voire lors des tournois.

La formation initiale d'officiel A doit se dérouler dans les régions.

Au niveau de la Zone Ouest pour la formation continue, il est possible de se caler sur un des tournois qui se passent à Angers, Chartres ou Orléans.

C'est une piste de réflexion pour l'équipe technique inter-régionale water-polo.

Quant au budget pour la formation officiel A, l'ERFAN est une piste. (Les responsables en régions gèrent avec les ERFAN)

6. Le point sur les EQUIPES TECHNIQUES REGIONALES (ETR) et l'EQUIPE TECHNIQUE INTERREGIONALE (ETI)

Dans les régions l'ETR est mise en place conformément à la proposition de projet de développement 2013-2016 dans son volet organisation. En effet la convention établie entre l'état et les comités régionaux institue les équipes techniques régionales en vue de la mise en œuvre du projet sportif 2013-2016 des disciplines dans les secteurs de la formation, de la performance et du développement.

De la qualité et de la pertinence du projet de ces ETR, découleront des aides au fonctionnement.

La mise en place de l'ETI water-polo prend dans ce cadre tout son sens.

Proposition de constitution de cette Equipe Technique Interrégionale water polo

■ Responsable coordinatrice: CTS : Patricia FONTANILLAS

■ Représentant ETR Bretagne :

Emilien BUGAUD CPB RENNES : entraîneur assistant : France juniors
Responsable collectif INTERZONES garçons et personne ressource sur N3

■ Représentant ETR Normandie :

Johann PACO HEROUVILLE : entraîneur assistant : FRANCE féminin 17ans
Responsable collectif CFREF et personne ressource sur N1F, N2, N3

■ Représentants ETR PDLL :

Thierry HAB : ANGERS : personne ressource N2
Tugdual LIVENAIS ANGERS : personne ressource collectifs jeunes : CFR

■ Représentants ETR CENTRE :

Luc BONNARD : MONTARGIS, Délégué Fédéral et responsable des officiels
Grégoire PELLETIER : FLEURY personne ressource collectifs jeunes : CFR

Ces membres devront être de par leurs compétences et leur investissement des forces de propositions à l'échelon interrégional et assurer les relais avec les ETR en régions.

Nous serons ainsi sur une logique de réflexion, de transmission, et de partage à tous les échelons de notre territoire, étant bien entendu que ces canaux de communication devront être à la fois ascendants et descendants.

Autrement dit, les différentes tâches de l'ETI s'appuient sur le PROJET SPORTIF 2013-2016

Les personnes ressources ont vocation à dynamiser les régions tous secteurs confondus.

Thierry HAB entraîneur d'ANGERS parle d'un projet de jeu water-polo par exemple, car les jeunes entraîneurs water polo doivent être formés, renseignés, conseillés pour augmenter leurs compétences.

C'est au sein de l'ETI également que doivent émerger les constats et les réflexions sur les différents collectifs.

L'ETI doit coller aux projets territoriaux de la Zone Ouest et fédéraux.

Enfin l'ETI doit superviser les étapes et les compétitions nationales aussi bien dans la zone ouest que dans les régions.

Nous avons déjà parmi nos jeunes de la Zone, des sportifs qui sortent du lot, en l'occurrence une sportive Marion HORCHOLLE (HEROUVILLE) en équipe de France listée « espoir » Ainsi qu'un sportif Ewen DUBAR (LAVAL) listé « espoir »

Yohann PACO en charge du collectif féminin n'hésite pas à avancer qu'à l'été 2015 au championnat d'Europe 17 ans, 3 à 4 filles de la Zone pourraient être prises.

Il faut souligner que Marion HORCHOLLE a 17 ans et a été élue « sportive d'HEROUVILLE ».

Comment financier cette ETI ?

Des pistes sont proposées :

- L'excédent peut servir à cette dépense
- L'interrégion pourrait être sollicitée dans ce cas car le développement du water polo en dépend.
- Le maintien des amendes voire leur renforcement, aurait un double objectif :
 - Contribuer à alimenter le projet de la Zone
 - Améliorer les performances de tous les jeunes de la Zone.

7. Qu'en est-il de l'information concernant le WP dans la zone ouest ?

Cette info sous forme de lettre info diffusée par mail aura pour titre :

Water polo Les échos de l'Ouest

Elle traitera entre autres des thématiques suivantes :

- La Professionnalisation
- Les Projets de la zone, des régions, des départements, des clubs,
- Thématiques techniques ou organisationnelles ex :Accès aux bassins
- Les Résultats
- Les Formations

Le premier numéro sortira le 16 janvier 2014.

Toujours dans le but d'améliorer la communication dans la ZONE Ouest la commission réfléchit sur la mise en place d'un site internet qui aura pour objectifs :

- La diffusion à un plus grand nombre de personnes des documents , des résultats et à mettre en exergue les informations les plus importantes concernant notre discipline.
- l'incitation des visiteurs à approfondir les informations recueillies en les aiguillant vers les sites des comités régionaux ou le site de la FFN.

8. Questions diverses.

Date du déroulement du prochain championnat de l'ouest les 14 et 15 juin 2014 en Bretagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45

Hedi ROMDANE
Water-Polo ZONE OUEST